

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23940**

Intitulé

Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CCI France - Réseau Negoventis Modalités d'élaboration de références :	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'un centre de profit tourisme, hôtellerie, restauration a pour mission de gérer et d'administrer l'établissement dont il a la charge. Dans un objectif de rentabilité et dans le respect de la charte qualité de l'établissement et les normes d'hygiène et de sécurité, il assure la commercialisation de son offre de services, le management du personnel et la gestion de son établissement. Il a la responsabilité de l'atteinte des objectifs et des résultats financiers.

Dans ce cadre ses principales activités sont les suivantes :

Organiser son établissement THR et le gérer administrativement et financièrement

Manager son(ses) équipe(s) THR

Développer commercialement l'établissement THR

Concevoir la stratégie et superviser les opérations de communication THR

Capacités attestées :

- Evaluer les moyens et conditions à réunir afin de fournir une prestation adaptée à la clientèle cible
- Structurer l'organisation générale de l'établissement THR
- Elaborer le budget annuel prévisionnel
- Analyser les résultats de l'activité
- S'assurer de la conformité des locaux et équipements
- Négocier avec les prestataires et fournisseurs
- Elaborer le plan annuel de recrutement de nouveaux collaborateurs
- Elaborer les plannings de travail
- Gérer les relations sociales avec les salariés et représentants syndicaux
- Réaliser des entretiens annuels d'appréciation
- Analyser les caractéristiques du marché local
- Repérer les acteurs institutionnels et professionnels avec lesquels développer des partenariats
- Elaborer la stratégie commerciale opérationnelle
- Elaborer le plan des actions à conduire
- Concevoir une tarification évolutive
- Etablir un diagnostic de la communication de son entreprise THR
- Concevoir une stratégie de communication opérationnelle
- Elaborer le plan de communication
- Collaborer à la conception d'une stratégie webmarketing
- Définir son positionnement sur Internet
- Décider des ajustements à apporter afin d'améliorer sa communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

90% des certifiés travaillent dans le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration : Hôtellerie traditionnelle, de loisirs ou d'affaires; Hôtellerie / Restauration; Restauration; Hébergement touristique; Hôtellerie de plein air; Club et village de vacances

Adjoint du directeur en hôtellerie-restauration, Assistant à la direction d'un établissement hôtelier, Assistant à la direction d'un restaurant, Assistant du directeur en hôtellerie-restauration, Responsable de restauration, Responsable d'hébergement hôtelier, Responsable de restaurant, Responsable d'hôtel-restaurant, Restaurateur, Hôtelier-restaurateur, Directeur de restauration rapide, Gérant de restaurant, Gérant d'hôtel, Hôtelier, Directeur d'établissement en hôtellerie-restauration, Directeur de la restauration, Directeur de résidence hôtelière, Directeur d'hôtellerie de plein air, Directeur de résidence de tourisme, Exploitant de camping, Exploitant de chambres d'hôtes, Exploitant de gîte rural, Exploitant de structure d'hébergement touristique, Gérant de camping, Responsable de village de vacances

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1401 : Assistance de direction d'hôtel-restaurant

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le candidat doit valider les 4 blocs de compétences pour obtenir la certification,
Le candidat primo-apprenant doit valider le niveau B2 du cadre européen, en anglais,
Ces blocs sont certifiés et donnent lieu à une évaluation et une validation pour chacun d'entre eux,
Ces blocs sont certifiables par la VAE,
Ces blocs sont capitalisables sur 5 ans.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 23940 - Manager son(es) équipe(s) THR	<p>Descriptif : En application du code du travail et en tenant compte des besoins spécifiques de son établissement, diriger son(es) équipe(s) en supervisant et coordonnant le travail de ses collaborateurs et en s'assurant du respect des procédures définies et de la qualité du service proposé.</p> <p>Modalités d'évaluation : Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une analyse des besoins humains de l'établissement THR <p>Etude de cas, Travail individuel, Production écrite</p> <ul style="list-style-type: none">- Une analyse d'une situation litigieuse <p>Etude de cas, Travail individuel, Production écrite</p> <ul style="list-style-type: none">- Un entretien professionnel <p>Mise en situation, Travail individuel, Production orale</p> <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de cette durée.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 23940 - Développer commercialement l'établissement THR	<p>Descriptif : En analysant son environnement socio-économique et professionnel, et en tenant compte du positionnement de son établissement, concevoir la stratégie commerciale visant l'accroissement de son activité, en supervisant la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles.</p> <p>Modalités d'évaluation : Les candidats doivent présenter les productions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une stratégie de développement commercial <p>Etude de cas, Travail individuel, Production écrite</p> <ul style="list-style-type: none">- Une analyse des actions commerciales et préconisations <p>Dossier issu de l'entreprise, Travail individuel, Production écrite</p> <ul style="list-style-type: none">- Une offre tarifaire évolutive <p>Etude de cas, Travail individuel, Production écrite</p> <p>Ou</p> <p>Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de cette durée.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 23940 - Concevoir la stratégie et superviser les opérations de communications THR</p>	<p>Descriptif : En analysant les usages de la concurrence et ceux des consommateurs, et en tenant compte de l'image de son établissement, superviser la mise en œuvre d'un plan de communication visant l'amélioration de sa visibilité et l'élargissement de son audience, en s'assurant de la cohérence des actions initiées au regard de son positionnement et des cibles identifiées.</p> <p>Modalités d'évaluation : Les candidats doivent présenter les productions suivantes : - Une stratégie de communication Etude de cas, Travail individuel, Production écrite - Une analyse d'un site web Etude de cas, Travail collectif, Production écrite Ou Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de cette durée.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 23940 - Organiser son établissement THR et le gérer administrativement et financièrement</p>	<p>Descriptif : En cohérence avec les missions et objectifs définis, organiser le fonctionnement et gérer les aspects financiers et administratifs de sa structure, en veillant au respect du cadre légal de son secteur d'activité et à l'équilibre budgétaire de son établissement.</p> <p>Modalités d'évaluation : Les candidats doivent présenter les productions suivantes : - L'analyse de la gestion financière et définition de l'organisation d'un établissement THR Etude de cas, Travail individuel, Production écrite - Une étude de conformité réglementaire d'un établissement THR Etude de cas, Travail individuel, Production écrite - La conduite d'un entretien de négociation Mise en situation, Travail individuel, Production orale Ou Réalisation d'un portefeuille de preuves en relation avec le bloc, 3 à 6 mois après le parcours formatif et une immersion professionnelle de cette durée.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : - Le président du jury - Un représentant des salariés - Un représentant des employeurs - Un représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Idem
---	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration" avec effet au 02 janvier 2009 jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 31 janvier 2018 publié au Journal Officiel du 08 février 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 08 février 2022.

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.negoventis.cci.fr

Site du réseau Negoventis

Lieu(x) de certification :

CCI France - Réseau Negoventis

46, avenue de la Grande Armée

CS 50071

78858 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

1. Faculté des Métiers de l'Essonne - Faculté des Métiers de l'Essonne - 3 chemin Grange au Feu - 91035 EVRY Cedex
2. EMC - 87 place de la Comédie - BP 377 - 39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex
3. CCI de la Martinique - Direction des Formations - Zone de Manhity - 97232 LE LAMENTIN
4. CCI des Landes - ESML - Avenue du Maréchal Foch - 40000 MONT-DE-MARSAN
5. CCI Nantes St-Nazaire - CCI Formation professionnelle - 4 rue Bisson - BP 90517 - 44105 NANTES Cedex
6. CCI de Nîmes - FORMEUM - Parc Georges Besse - Rue Georges Besse - 30900 NIMES
7. CCI Ouest Normandie - Groupe FIM Saint-Lô - Rue de l'Oratoire - 50180 AGNEAUX
8. CCI du Puy de Dôme - CCI Formation Puy-de-Dôme - 14 rue Jean Claret - LA PARDIEU - 63000 CLERMONT-FERRAND
9. CCI de Rennes - Faculté des Métiers - CAMPUS DE Ker Lann - Rue des Frères Montgolfier - BP 17201 - 35172 BRUZ Cedex
10. CCI de Tarbes - CCI Formation 65 - 78 avenue d'Azereix - 65000 TARBES
11. CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin - Pôle Formation CCI - 234 avenue de Colmar - BP 267 - 67021 STRASBOURG Cedex
12. CCI de la Vendée - Service Formation - 28 boulevard d'Angleterre - 85000 LA ROCHE-SUR-YON
13. CCI de Seine-et- Marne CFA UTEC - 1, rue du Port Valvins - 77215 AVON
14. CCI des Alpes de Haute-Provence - CFA de la CCIT - Immeuble le Galaxis - 264 rue Berthelot- Parc d'activités Saint Joseph - 04100 MANOSQUE
15. CCI de l'Aube - Groupe ESC Troyes/ Emploi 10 (adps) - Campus Marie Curie - 18, avenue des Lombards - 10009 TROYES

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration